

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 4 mars 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain

NOR : JUSF2506896A

Le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

ARRETE :

Article 1

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Monsieur Mario DA COSTA
 Monsieur Frédéric PASTRE
 Madame Gwenaëlle DAVID
 Monsieur Alexandre FLORIN
 Madame Christine VINCENT

Suppléants : Madame Céline ROY
 Madame Mélanie LETTER
 Madame Aurélie GRIES
 Madame Halima DABA
 Madame Laurence THEVENOUX

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Arianne RONGY
 Monsieur Jean-Marc FUEYO

Suppléants : Madame Salomé LARROQUE
 Madame Christelle RITTAUD

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté en date du 24 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain est abrogé suite au remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant sur désignation de l'organisation syndicale.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mars 2025.

**Le directeur territorial
de la PJJ Rhône-Ain,
Matthieu MONTIGNEAUX**

